


MON TOIT

Magazine n° 21

mars 2022

FLEURUSIEN



SOMMAIRE

3

Édito

4

Le site internet Mon Toit Fleurusien fait peau neuve !

5

Quelles assurances souscrire en tant que locataire ?

6 - 7Entretenir son logement
implique également les espaces extérieurs**8**

Nos égouts et W.C. ne sont pas des poubelles

9

BD energetic : Douche froide

10Le soleil arrive tout doucement,
il est temps d'entretenir les espaces verts ...**11**

Badges d'accès pour les conteneurs à déchets résiduels

11

TIBI: Calendrier des collectes

Ont participé à ce magazine:Jean-Paul Lequeu,
Imprimerie BietlotEditeur responsable:
Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant
Imprimerie: Bietlot – Gilly

ÉDITO

La pandémie nous a obligés à repenser notre fonctionnement et vous aussi avez adapté la manière de communiquer avec Mon Toit Fleurusien.

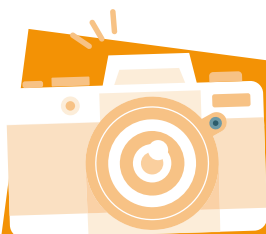
Nos bureaux étant fermés au public, vous nous contactez par téléphone, par mail ou encore par courrier. Nous recevons de plus en plus de mails pour nous signaler un problème technique dans un logement ou encore prendre un plan d'apurement.

Notre nouveau site internet permet de gérer vos demandes plus efficacement et avec une plus grande transparence. En effet, si vous introduisez un ticket à partir du site, vous pourrez suivre l'évolution de votre demande et être informés par retour de mail des différentes actions que nous avons mis en place. Il s'agit d'une nouvelle méthode de communication entre locataires et Mon Toit Fleurusien.

En ce qui concerne la pandémie, nous sommes passés au code jaune. Cela signifie que nous rouvrons nos portes au public, mais **uniquement sur rendez-vous**. Pour le moment, les candidats-locataires peuvent déjà prendre un rendez-vous en ligne via notre site internet. La prise de rendez-vous pour les locataires suivra rapidement.

Nous espérons que la mise en œuvre de ces nouveaux moyens de travailler facilitera les relations entre les locataires et la Société.

Le Comité de Direction



CHALLENGE PHOTO

Faites-nous découvrir vos plus beaux clichés de l'entité fleurusienne. Notre Ville et quartier regorge de beaux coins. Un rayon de soleil ou un ciel coloré peut transformer notre regard et nous donner envie d'immortaliser le moment. Que ce soit de la campagne où vous promenez votre chien ou de votre quartier, c'est le moment de montrer vos plus beaux clichés.

Partagez avec nous les perles qui se trouvent dans votre galerie. On les mettra en avant en vous mentionnant (si vous le souhaitez) sur notre page Facebook, dans notre magazine et même sur notre site internet.

Comment nous faire parvenir vos photos ?

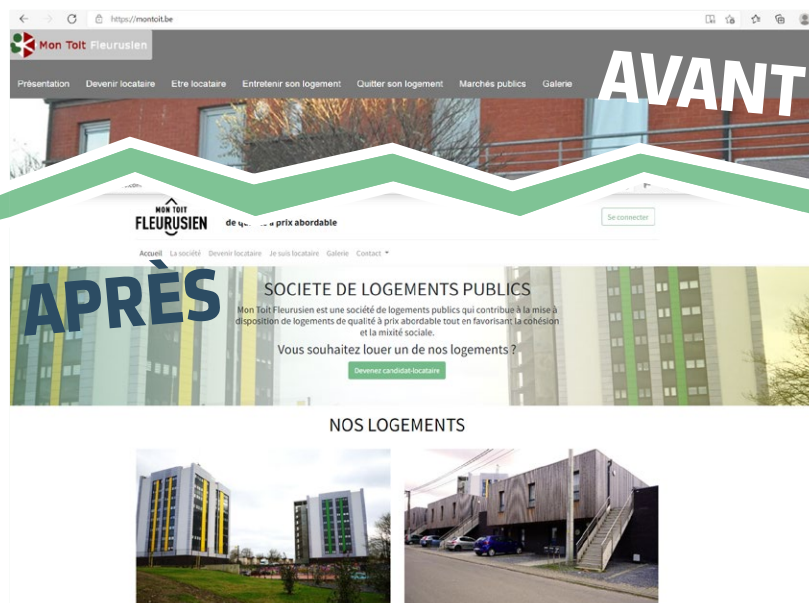
Par e-mail à **community.manager@montoit.be**

Via le Messenger de la page Facebook Mon Toit Fleurusien

LE SITE INTERNET MON TOIT FLEURUSIEN FAIT PEAU NEUVE !

Surfez directement sur **www.montoit.be** et découvrez notre nouveau site internet. Un design plus attrayant, une meilleure ergonomie pour vous offrir une expérience de navigation efficace et satisfaisante.

Vous y trouverez l'historique de la société, les démarches à suivre pour devenir candidat-locataire mais également **toutes les informations nécessaires** pour nos locataires, les dernières actualités de la société et une galerie regroupant photos, vidéos et documents utiles. En plus de ça, nous avons mis en place un système de gestion de ticket.



LA GESTION DE TICKET, EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Vous avez besoin d'une intervention technique dans votre logement ? De contacter le service contentieux ou de renseignements sur l'obtention d'un logement ? Faites-le en ligne. C'est facile, rapide et vous pourrez suivre étape par étape le traitement de votre demande.

Rendez-vous sur **www.montoit.be** > Menu > cliquez sur « Contact » > Demande d'intervention > « Service technique – candidat – contentieux » et sélectionnez le formulaire qui correspond à votre demande.

Une fois le formulaire complété et envoyé, vous avez introduit un « ticket » à la société Mon Toit. Le service spécifique reçoit alors automatiquement votre demande et la traite dans les plus brefs délais. Vous serez informé des étapes de l'avancement de votre demande par e-mail.



QUELLES ASSURANCES SOUSCRIRE EN TANT QUE LOCATAIRE ?

En cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux...), nombreux locataires pensent à tort que les dégâts matériels personnels sont couverts par l'assurance de Mon Toit Fleurusien. Or, en aucun cas notre assurance ne prend en charge le remplacement ou le remboursement de vos effets personnels tels que les meubles, machines à laver ou autre. Afin d'éviter les mauvaises surprises, il est important de penser à souscrire une assurance... Mais laquelle ?

ASSURANCE INCENDIE

En tant que propriétaire : Mon Toit Fleurusien doit assurer ses immeubles contre les risques d'incendie et périls connexes à titre de propriétaire (dégâts des eaux, risque électrique, tempête, ...)

En tant que locataire : il est fortement conseillé de souscrire une assurance incendie. Idéalement, afin de vous couvrir un maximum et éviter une perte financière imprévue, votre contrat d'assurance devrait reprendre les points suivants :

- **Les risques locatifs :** en effet, il peut arriver que votre responsabilité soit engagée dans un sinistre. Ceci permet de couvrir les dégâts qui seraient occasionnés à votre logement si ceux-ci relèvent d'un sinistre que vous auriez provoqué, même accidentellement.
- **Le contenu :** il comporte tout ce que vous pouvez emporter avec vous lorsque vous déménagez, ainsi que tous les aménagements intérieurs que vous réalisez à vos frais dans votre logement (peintures personnelles, papiers peints, meubles et meubles fixes tels que meubles de cuisine placés par vous, ...). Il est donc important de l'estimer correctement et de signaler les changements importants à votre courtier.
- **Le vol :** en cas d'intrusion ou d'effraction immobilière, la garantie vol permet de vous faire rembourser, moyennant les preuves d'achat, des objets dérobés dans votre logement. Certaines assurances étendent cette garantie aux objets que vous pourriez porter sur vous.

ASSURANCE RC FAMILIALE

Il se peut que vous, votre enfant ou votre animal de compagnie soyez responsables de dégâts sur des objets qui ne vous appartiennent pas.

Votre enfant a brisé la vitre du voisin ? Votre chien s'est échappé et pour l'éviter, un automobiliste provoque un accident ? Votre responsabilité est donc engagée et cette assurance pourra couvrir les frais occasionnés.



MARCHE À SUIVRE EN CAS DE SINISTRE :

Vous devez avant tout contacter votre assurance, ensuite la société Mon Toit Fleurusien.

Un responsable de la société viendra alors évaluer les dégâts occasionnés dans votre logement et commandera les travaux nécessaires pour une remise en état du bâtiment selon le besoin.

Si votre mobilier ou vos aménagements devaient être détériorés, votre assurance organisera la gestion de votre dossier et prendra contact avec notre assureur si cela est nécessaire.

ENTREtenir SON LOGEMENT IMPLIQUE

... régulièrement votre terrasse

Pour éviter que la saleté s'incruste.

Au-delà de passer régulièrement le balais ou un simple coup d'eau, il est nécessaire d'effectuer de temps en temps un bon nettoyage.

Utilisez du bicarbonate ou des cristaux de soude dans de l'eau bien chaude et savonnez votre terrasse.

Votre dalle est noircie ou terne ?

Le savon noir est le produit qu'il vous faut ! Mélangez 1 bouchon de savon noir dans 3 litres d'eau chaude et appliquez sur votre terrasse à l'aide d'un balai brosse.

Le béton est envahi de mousse ou lichen ?

Utilisez du gros sel dans de l'eau chaude et frottez efficacement votre sol à l'aide d'une brosse. N'oubliez pas de rincer à l'eau claire une fois terminé.



Entret

... votre trottoir et l'avant de votre habitation

Passer un coup de balai ou enlever les mauvaises herbes à proximité de votre logement (trottoirs, filets d'eau, avaloirs etc.) prend très peu de temps et favorise l'embellissement de votre quartier.

Pour rappel, cet entretien est inscrit dans le Règlement Général de Police de Fleurus.

« Section 7 – Nettoyement de la voie publique

Article 98 – Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagé devant la propriété qu'il occupe. Ce nettoyage comprendra notamment l'enlèvement des feuilles mortes et des déjections canines. Les matières ou objets résultant du nettoyage doivent être ramassés et évacués. En aucun cas, ces matières ou objets ne peuvent être abandonnés sur la voie publique ou dans les filets d'eau, ni être poussés dans les avaloirs, à l'exception des eaux usées domestiques provenant du nettoyage, ou devant la propriété d'autrui. »

Alors, profitez de l'arrivée du beau temps pour entretenir les extérieurs de votre logement. Evacuez vos déchets dans votre poubelle ou au parc à conteneurs.

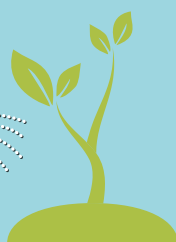


ÉGALEMENT LES ESPACES EXTÉRIEURS

... les espaces verts

- respectez les arbres, plantes et fleurs de la cité ;
- veillez spécialement aux pelouses et plantations fraîchement établies ;
- entretenez les jardins appartenant au bien loué (jardin à l'avant de votre maison et à l'arrière) ;
- ne stationnez pas de véhicules sur les pelouses ou endroits inappropriés (portes d'entrée, accès des services de secours, etc.) ;
- taillez régulièrement les haies

enez...



La haie est composée d'arbustes dont la croissance s'active deux fois dans l'année, **au printemps et à la fin de l'été.**

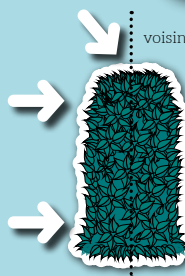
Taillez votre haie en: **avril - mai - juin**
septembre - octobre

← 50-70 cm →

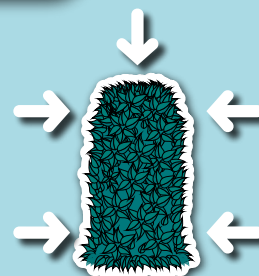


Tondez la pelouse avant et arrière de votre maison **chaque fois que nécessaire.**

(Point 3c du Règlement d'ordre intérieur signé lors de la signature de votre contrat de bail de location)



Si votre jardin touche celui de votre voisin, taillez votre côté et la moitié de son épaisseur.



Si votre jardin ne touche aucun autre jardin, taillez les trois faces de la haie.

Conformément au Code Rural de la Région Wallonne



NOS ÉGOUTS ET W.C. NE SONT PAS DES POUBELLES

Où vont nos eaux usées ?

Les eaux usées, sont collectées et traitées par une station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Plus les eaux sont sales, plus le traitement est long et coûteux.

Cela a donc, une incidence sur votre facture SWDE.

Vider n'importe quoi dans les égouts, l'évier ou la cuvette des WC a également un impact négatif sur les bactéries

d'épuration utilisées dans les stations pour filtrer l'eau. Et ne parlons même pas des déchets qui bouchent les canalisations et provoquent des dégâts dans la tuyauterie (graisses, nourriture, lingettes bébés, cotons, lingettes hygiéniques etc.).

Et si on faisait attention à ce qu'on jette dans la cuvette ?

Les bons gestes à adopter :

- **Les produits toxiques, les huiles «moteurs», Les huiles et les graisses de friture**

Le bon geste : Les déposer au parc à conteneurs.



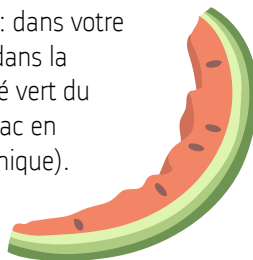
- **Les médicaments**

Le bon geste : Les médicaments (sans leur emballage) sont à déposer à la pharmacie.



- **Les restes de nourriture**

Le bon geste : Avant de faire la vaisselle, videz le contenu de vos assiettes : dans votre compost ou dans la poubelle (côté vert du duo-bac ou sac en matière organique).



- **Les lingettes & compagnie**

Lingettes, cotons démaquillants, serviettes et tampons hygiéniques, préservatifs, cotons-tiges, cure-dents, loques...

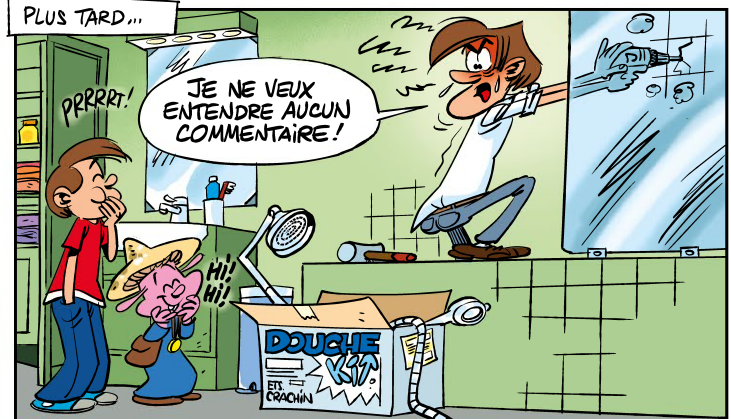
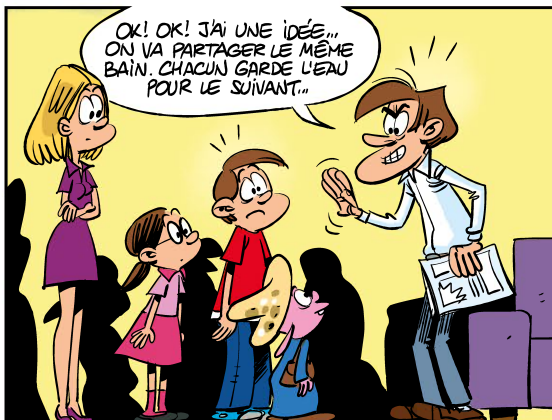
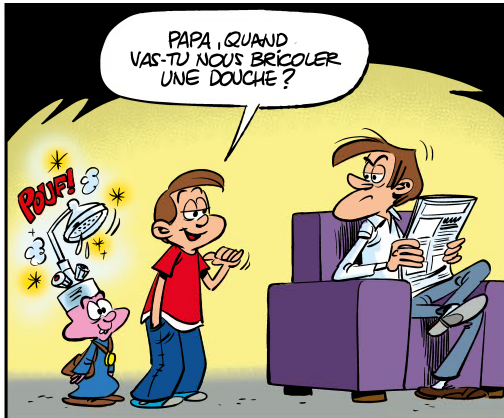
Le bon geste : Une seule solution pour tous ces déchets : la poubelle !



Voici quelques photos de ce qu'on a déjà retrouvé dans les chambres de visite des immeubles à appartements.



DOUCHE FROIDE



Une douche consomme 30 à 40 litres d'eau chaude contre 100 à 130 litres pour un bain.
On peut donc prendre 3 douches pour un bain !
De jeunes enfants peuvent aussi bien entendu partager le même bain !



Le soleil arrive tout doucement, il est temps d'entretenir les espaces verts ...

A savoir

Vous pouvez vous passer de ramasser les tontes. Le gazon coupé court régulièrement (maximum tous les cinq jours en période de forte croissance) peut être laissé sur place. Il se décomposera et constituera un bon engrais, tout en freinant l'invasion des mousses.



Nos amies les abeilles



Vous pouvez être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité.

Chacun de nous peut agir en faveur des abeilles en introduisant dans son jardin des végétaux qui ont un attrait mellifère. La liste de ces plantes est longue et diversifiée : arbres fruitiers, plantes aromatiques (lavande, origan), fleurs des prés (coquelicot, bleuet), plantes grimpantes (lierre, clématite) feront la joie des abeilles.

CALENDRIER DES SEMIS ET RÉCOLTES

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
COURGES												
COURGETTES												
HARICOTS VERTS PLATS RAMES												
PETITS POIS												
POIVRONS – PIMENTS												
TOMATES – AUBERGINES												
BETTERAVES												
CAROTTES												
OIGNONS – AIL – ÉCHALOTES												
NAVETS – PANAIS												
POIREAUX												
POMMES DE TERRE												
RADIS												
CHOUX (BLANCS, ROUGES, FRISÉS)												
ÉPINARDS – CÔTES DE BETTE												
PERSIL – BASILIC – THYM ...												
SALADES												



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	AVRIL		MAI		JUIN	
	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	4	4-16	2-30	2-16-30	27	13-27
FLEURUS 2	5	5-19	3-31	3-17-31	28	14-28
FLEURUS 3	8	8-22	6	6-20	3	3-17

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Badges d'accès pour les conteneurs à déchets résiduels

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des sacs blancs et des sacs verts dans le centre-ville de Fleurus a lieu une seule fois par semaine, le MARDI.

Les locataires d'un logement dans le centre-ville peuvent disposer d'un badge d'accès à des conteneurs résiduels afin d'évacuer de manière régulière leurs déchets ménagers. Ce badge est au prix de 10€. La demande doit être effectuée auprès de la société TIBI (formulaire à télécharger et à renvoyer sur www.tibi.be).

Ces conteneurs se situent à la rue des Tanneries (face à l'immeuble d'appartements), rue de Fleurjoux (parking de la piscine) et rue Poète Folie (carrefour avec de la rue de la Chocolaterie).

1. Réveillez l'écran avec la main



2. Présentez le badge devant la fenêtre d'accès



3. Tirez sur la poignée pour ouvrir le tiroir



4. Déposez vos déchets dans le tiroir



En vrac ou dans un sac quelconque.



En vrac ou dans un sac biodégradable. Ces déchets pourront être valorisés par biométhanisation et transformés en compost.

5. Refermez le tiroir





MON TOIT FLEURUSIEN

**Nos bureaux
seront fermés:**

Lundi 18 avril 2022
Lundi 2 mai 2022
Jeudi 26 mai 2022
Lundi 6 juin 2022

contacts

Par téléphone au
071/82.71.60

- Permanences téléphoniques:
tous les jours de 8h00 à 12h00
et de 12h30 à 16h00.

Nos bureaux

- accessible sur rendez-vous
lundi mardi 9h00 12h00
et jeudi 12h45 à 15h30.

Par écrit

- Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus
- Mail: info@montoit.be

Notre site Web

- www.montoit.be

Notre Facebook

- [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)



Visitez notre site